

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Aire de Grands Passages

Modalités administratives de l'accueil et tarification des services

Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les aires de grand passage sont destinées à l'accueil de groupes de gens du voyage pour de courts séjours de une à deux semaines.

Selon les dispositions du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, le territoire communautaire devrait disposer de 3 aires à terme.

La Communauté Urbaine a aménagé en 2011, un premier équipement sur le site de Tourville, commune de Bordeaux.

La gestion administrative, financière et technique des aires de grand passage, actuelle et à venir, a été confiée, suite à un MAPA, à l'OPH Aquitanis pour une durée de 3 ans à compter du 02 mai 2011.

Pour permettre la gestion administrative et financière et l'accueil des premiers groupes de la saison, il convient d'approuver différents documents et tarifs applicables sur cette aire ainsi que sur toute nouvelle aire dont l'ouverture pourrait survenir durant la durée du marché.

Il s'agit :

- de la convention d'occupation à titre temporaire et révocable passée entre les groupes accueillis et notre gestionnaire lors de l'arrivée dans les lieux (cf annexe 1)
- du règlement intérieur (cf annexe 2)
- des tarifs applicables pour :
 - la caution,
 - les consommations d'eau,
 - les consommations d'électricité,
 - le barème des éventuelles dégradations,
 - la résorption des dépôts sauvages de déchets constatés,
 - le stationnement.

1/ Montant de la caution.

Une caution de deux cents euros (200,00 €) est demandée à la signature de la convention d'occupation à titre temporaire et révocable.

2/ Consommations d'eau.

Les consommations d'eau seront facturées sur la base du tarif de l'eau sur la CUB, hors assainissement, soit 1,60 € TTC/m³ (au 01/01/12).

3/ Consommations d'électricité

Le tarif de référence sera de 0,07 € TTC/KWh (prix moyen du KWh pour le tarif jaune EDF appliqué à ce contrat spécifique).

4/Barème des dégradations

Equipements endommagés	Tarifs TTC
Bornes électriques	5 934,67€ l'unité
Câbles électriques	
câbles 5 x 10 mm ²	10,60 €/ml
câbles 5 x 25 mm ²	22,13 €/ml
câbles 5 x 35 mm ²	29,36 €/ml
câbles 5 x 50 mm ²	40,49 €/ml
câbles cuivre nu 29 x 10 mm ²	3,73 €/ml
Compteurs	
Eau	38,00 € l'unité
Electricité	205,00 € l'unité
Robinets d'alimentation en eau	27,90 € l'unité
Clôtures grillagées	33,48 €/ml
Portail	6 219,20 € l'unité
Bacs 770 l	122,22 € l'unité
Fosse	179,40 € l'unité
Terrain (planéité, gazon)	13,15 €/m ²

5/ Résorption des dépôts sauvages de déchets constatés :

Des bacs pour les ordures ménagères sont mis à disposition des groupes et collectés régulièrement.

Tout dépôt sauvage constaté sera résorbé à la charge du groupe, au tarif de 90 €/tonne (en application de la délibération n°2002/782 du Conseil de Communauté du 18 octobre 2002).

6/ Stationnement

Le tarif du stationnement est fixé à 5 € par caravane, par semaine.

Tous les tarifs sont révisables chaque année, notamment pour prendre en compte l'évolution des prix de l'eau et de l'électricité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

CONSIDERANT la nécessité d'organiser l'accueil des groupes sur l'aire de grands passages sur la base de documents administratifs et de tarifs approuvés,

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure,

VU le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du 27 mars 2003, révisé et approuvé le 24 octobre 2011,

VU la délibération communautaire n°2011/434 du 24 juin 2011 relative à l'aménagement et la gestion de l'aire de grand passage de Tourville,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 validant l'extension des compétences

« Aménagement et gestion des aires de grand passage » à la Communauté Urbaine,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article unique : de valider les documents annexés à la présente délibération ainsi que les tarifs proposés, pour une entrée en vigueur immédiate.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 19 AVRIL 2012

Mme. VÉRONIQUE FAYET